

### *Sécurité de la vieillesse*

pension de \$150 par mois payable à l'âge de 60 ans. Nous garantissons à ceux qui nous aident dans cette tâche que la lutte se poursuivra. Toutefois, un autre son de cloche m'est arrivé aujourd'hui, car au cours des quelques minutes que j'ai réussi à passer dans mon bureau aujourd'hui, j'ai reçu trois appels téléphoniques, un d'Ottawa et deux de Winnipeg. Mes interlocuteurs exprimaient une grave inquiétude au sujet d'une nouvelle diffusée par Radio-Canada ce matin. Les députés l'ont probablement entendue. On disait que le bill sur les allocations aux anciens combattants avait été adopté hier, mais que le bill sur l'augmentation de la pension de vieillesse avait été rejeté hier soir à 11 h 20. J'ai expliqué à mes interlocuteurs ce qui s'était passé. Je leur ai dit de ne pas se tracasser et que le bill serait bientôt adopté.

Que j'aie reçu ces trois appels téléphoniques au cours des quelques minutes où je me trouvais à mon bureau, c'est là l'indice que la population s'inquiète de la possibilité que ce bill soit bloqué ou retardé. Bien que nous soyons résolus à faire adopter d'autres mesures au cours de cette session-ci ou à faire porter aussitôt que possible la pension au montant qui s'impose, nous n'avons pas l'intention d'encourager des manœuvres inutiles ou futiles qui ne contribueraient qu'à retarder ce bill.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je félicite mes amis du Crédit social pour le montant sur lequel ils insistent. J'avoue même que j'en ressens quelque envie car il peuvent se permettre de se comporter avec toute l'inconscience qu'ils montrent aujourd'hui. Il demeure cependant que l'amendement à l'étude ne fait aucunement mention de la baisse de l'âge d'admissibilité ou de l'augmentation de la pension. Dans leurs discours, certains députés d'en face on dit qu'à la mise aux voix de cette motion on se prononcerait sur ces points mais il n'en est rien. L'amendement demande simplement que le bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois mais qu'il soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales afin que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) puisse comparaître devant ce comité et que nous puissions étudier le bill encore plus à fond.

Advenant que cet amendement soit adopté et que le bill soit renvoyé au comité, celui-ci n'aurait pas autorité pour faire quoi que ce soit de plus la deuxième fois que ce qu'il avait accompli lors de sa première étude. Cette fois-là on avait proposé sept différents amendements afin de chercher par tous les moyens possibles à améliorer le bill. On les avait tous déclarés irrecevables, car tous portaient sur des dépenses et ne pouvaient donc faire l'objet d'amendements d'initiative parlementaire.

Si ce projet de loi était renvoyé au comité, tout cela recommencerait. Il est entendu que le comité se réunit demain pour examiner le bill sur le logement. J'ignore quand il recevrait ce bill-ci. Ce pourrait être demain, vendredi ou lundi prochain. Compte tenu du retard de quelques jours qui se produirait, il se pourrait très bien que le bill ne soit pas adopté assez tôt pour que le montant de \$13.39 soit ajouté au chèque du mois d'avril—car c'est ce montant que 1,800,000 Canadiens vont toucher si le bill est adopté. La motion à l'étude est si vague, si futile et si dépourvue de sens, que la Chambre agirait d'une façon irresponsable en l'adoptant à ce moment-ci.

J'étais heureux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) confirme cet après-midi ce que j'avais dit à son sujet à l'occasion d'une motion

d'ordre hier soir, c'est-à-dire qu'il a consenti à témoigner devant le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et à y expliquer minutieusement toute la question de l'abaissement de l'âge de la pension. Le président de ce comité était parmi nous, il y a quelques minutes. Il est probablement encore assez près pour m'entendre. Le ministre a également dit clairement au comité qu'à son avis, ce serait dans les règles de faire un rapport sur les crédits de ce ministère, y compris une recommandation sur l'abaissement de l'âge de la pension. Comme je sais que ce comité compte parmi ses membres des députés créditistes, libéraux, conservateurs et néo-démocrates qui veulent avancer l'âge de la pension, j'ai bon espoir que le rapport à la Chambre qui sortira de ces délibérations demandera une mesure législative visant à abaisser l'âge d'admissibilité. Et si je puis jouer le rôle que je souhaite, ce rapport demandera également que des mesures soient prises au cours de la session actuelle et qu'on présente un autre bill visant à modifier la loi quant au montant de la pension.

• (1700)

Je suis d'accord avec le député de Hillsborough (M. Macquarrie); nous devons examiner toute la question, la sécurité de la vieillesse sous tous ses aspects en un temps raisonnable, faire un examen approfondi de ces questions afin d'aboutir à des solutions satisfaisantes et à long terme. Je ne vois pas comment nous pourrions y arriver en un jour ou deux, sous les pressions dues à la nécessité d'adopter au plus vite le bill à l'étude afin que les intérêts puissent toucher ces augmentations.

Si nous n'avions déjà une entente unanime au comité, l'approbation de ces délibérations de la part du président et du ministre, des députés pourraient dire que ce n'est qu'une promesse qui ne se réalisera peut-être pas. Mais telle est notre entente. Il en est fait état dans les procès-verbaux du comité et il a été confirmé cet après-midi par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) que nous ferons au comité, avec le temps dont nous disposons, précisément ce à quoi tend la motion. D'autre part, si la motion était adoptée et que nous renvoyions le bill, nous n'aurions même pas l'autorisation d'y ajouter quelque chose ou de faire une recommandation quelconque. Il ne nous resterait donc qu'à renvoyer le bill à la Chambre, tel quel. En étudiant les prévisions budgétaires, toutefois, nous avons effectivement l'occasion de faire rapport, de faire des recommandations, et je crois que c'est précisément alors que nous devrions agir.

Il est appréciable aussi que des conférences réunissant les onze gouvernements du pays soient en perspective pour le mois prochain alors qu'on abordera dans son ensemble la question de la sécurité de la vieillesse, du régime des pensions du Canada et d'autres formules touchant le maintien et la sécurité du revenu. Si cette session continue—on ne sait jamais; c'est une session qui se poursuit de semaine en semaine—j'entrevois la possibilité que des délibérations de ce genre tant au comité permanent qu'entre les onze gouvernements aient pour résultats cet automne d'autres mesures législatives de sécurité sociale. Je le déclare au ministre, c'est ce que je souhaite. Je crois qu'il fait de la tête un signe affirmatif. Oui. Autrement dit, il l'espère aussi. Il est en mesure d'agir à ce sujet et, me semble-t-il, si nous sommes raisonnables, si nous adoptons ce bill et effectuons ces versements, nous aurons l'occasion de discuter d'autres mesures qui s'imposent.

Comme toute la population du Canada éprouve de l'inquiétude tandis qu'on rapporte que ce bill fait toujours